



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 12 décembre 2024 à 18h00

Délibération n° 114/déce/2024 **Budget principal - Tarifs 2025**

L'an 2024, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Fabrice VIGINIER,

Absents excusés ayant donné procuration : Gérard PETYT pouvoir à Annabel BASIL, Evelyne CANOVAS pouvoir à Catherine ADELL, Ghislaine BALLESTE pouvoir à Anne MAURAN, Marie-Françoise SANCHEZ pouvoir à Marc MARTI,

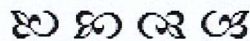
Absents : Cédric CASTELLAR, Alexandre ORTIZ—BODIOU.

Effectif : 27

Quorum : 14

Présents : 21 ; Absents excusés ayant donné procuration : 4 ; Absents : 2

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 ;
Vu l'avis favorable de la Commission n°5 du 5 décembre 2024 ;

Considérant qu'il convient d'actualiser de 2 % les tarifs communaux du budget principal pour l'année 2025 afin de tenir compte de l'inflation ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à la majorité (pour : 21 ; contre : 4, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ) :

- **de fixer** les tarifs 2025 du budget principal de la commune comme indiqué en annexe ;
- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au Représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

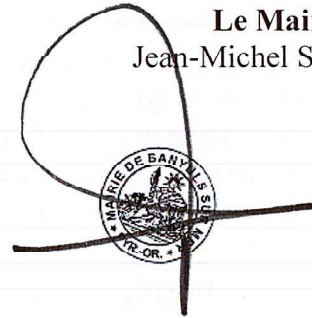
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Marie-José GRASA



Le Maire
Jean-Michel SOLÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télèrecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



BUDGET PRINCIPAL

TARIFS 2025

- Location des salles municipales
- Concessions funéraires
- Horodateurs
- Droits de place et marchés
- Occupation du domaine public dont les terrasses
- Occupation du domaine public pour les travaux et films et tournages

LOCATIONS DES SALLES MUNICIPALES				
SALLES MUNICIPALES	Résident Banyuls		Résident Hors Banyuls	
	Location à la journée	Tarif Weekend	Location à la journée	Tarif Weekend
	Novelty	224 €	394 €	394 €
	Bartissol	224 €	562 €	562 €
	Jean Jaurès	53 €	106 €	-
SALLES D'EXPOSITION	Période du 1er octobre au 31 mai pour la durée de l'exposition		Période du 1er juin au 30 septembre pour la durée de l'exposition	
	Hall de la Mairie - par manifestation	237 €	472 €	
	Salle du conseil municipal - par manifestation	181 €	360 €	
Gratuité des salles pour les associations de Banyuls qui organisent des évènements				
Les tarifs sont arrondis à l'euro le plus proche				



CONCESSIONS FUNÉRAIRES - Tous Cimetières

Type de concession	m²	Capacité maximale	15 ans			30 ans		
			Tarif au m²	Tarif unitaire	dont part CCAS (1/3)	Tarif au m²	Tarif unitaire	dont part CCAS (1/3)
Terrain nu pour une concession simple (1,40 x 3m)	4 €	3 places	163 €	685 €	229 €	347 €	1 457 €	486 €
Terrain nu pour une concession double (2,20 x 3m)	7 €	6 places		1 077 €	359 €			
Enfeu	-	1 place	-	612 €	204 €	-	1 326 €	442 €
Colombarium	-	2 urnes	-	306 €	102 €	-	663 €	221 €

Les tarifs sont arrondis à l'euro le plus proche

<

DROITS DE PLACES ET MARCHÉS

MARCHÉ TRADITIONNEL			
de 0 à 10 mètres linéaires	du 1er octobre au 31 mai	par mètre linéaire	1,00 €
	du 1er juin au 30 septembre	par mètre linéaire	2,90 €
au-delà de 10 mètres linéaires	du 1er octobre au 31 mai	par mètre linéaire	1,50 €
	du 1er juin au 30 septembre	par mètre linéaire	2,30 €
MARCHÉ NOCTURNE			
	du Mardi au Dimanche de mi-juin à mi-septembre	par emplacement et par semaine	37,70 €
MARCHÉ ARTISANAL			
	pour la saison estivale	par mètre linéaire	59,40 €
MARCHÉ DES PRODUCTEURS			
Exposition, Vente, Brocante, Forains hors fête foraine		par jour, par exposant	12,70 €
FÊTE FORAINE			
De 1 m² à 50 m²		par m² et pour la durée de l'évènement	8,00 €
De 51 m² à 100 m²		par m² et pour la durée de l'évènement	5,60 €
Au-delà de 101 m²		par m² et pour la durée de l'évènement	4,60 €
VIDÉO-GRENIER			
		par emplacement	12,80 €
SPECTACLES			
Grand Cirque		par emplacement et pour la durée de l'évènement	131,60 €
Petit Cirque de Plein Jour		par emplacement et pour la durée de l'évènement	94,40 €
Marionnette		par emplacement et pour la durée de l'évènement	56,10 €
VENTE AMBULANTE - ALIMENTAIRE			
Churros et autres ventes alimentaires		par emplacement et par jour	16,30 €
EXPOSITIONS COMMERCIALES SUR LE DOMAINE PUBLIC			
Camion Outillage Vente		par emplacement et par jour	128,50 €
Véhicules motorisés 2 roues ou plus		par emplacement et par jour	17,30 €
Voitures exposées		par emplacement et par jour	157,10 €
TRANSPORTS EN COMMUN			
Cars de transport en commun		par emplacement	145,40 €
Bus scolaire municipal		pour l'année scolaire	Gratuit
Les tarifs sont arrondis au 10ème de centime d'€ le plus proche			

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

TERRASSES COMMERCES (tarifs au m ² par an)				
ZONES	RESTAURANTS / CAFES / GLACIERS / SNACKS / VENTE DE VIN		COMMERCES ET BAZARS	
	STRUCTURES FIXES ET LEGERES CONTIGUES	STRUCTURES LEGERES OU SANS STRUCTURES		
	MONTANTS	MONTANTS	MONTANTS	
ZONE 1 Avenue de la République jusqu'à la rue Edgard Quinet / Place Paul Reig / Impasse de la Sardane / Avenue du Puig del mas (de l'avenue de la République jusqu'à la rue Saint-Pierre	69,00 €	43,50 €	85,90 €	
ZONE 2 Rues Saint-Pierre (de l'Avenue du Puig del mas jusqu'à la rue Marius Douzans) / Marius Douzans / Muchard / Quinet / Saint-Sébastien / Dugommier / Place Bassères / Avenue du Fontaulé / Avenue Pierre Fabre / Avenue du Puig del mas (de la rue Saint-Pierre jusqu'à la rue des Orangers) / Avenue Général de Gaulle / Les Elmes / Avenue (de la République de la rue Edgard Quinet jusqu'à la Place Bassères	65,80 €	41,40 €	77,50 €	
ZONE 3 Rue Saint-Pierre (de la rue Marius Douzans jusqu'à la rue Jean Bart) / Rue Edouard Branly / Avenue du Puig del Mas (de la rue des Orangers jusqu'à l'Avenue Général de Gaulle)	62,60 €	37,10 €	69,00 €	
AUTRES ACTIVITÉS ET MANIFESTATIONS OCCASIONNELLES				
TYPES D'OCCUPATION		MONTANTS		
OCCUPATION SANS STRUCTURE prix au m ² / par manifestation		5,60 €		
OCCUPATION AVEC STRUCTURE LÉGERE prix au m ² / par manifestation		11,20 €		
OCCUPATION AVEC STRUCTURE FIXE prix au m ² / par manifestation		16,90 €		
LOCATION CHALET en Bois prix au m ² / par manifestation		23,00 €		
STAND DE VENTE TOUT SITE PROMOTION D'UN TERRITOIRE (Alimentaire ou non alimentaire) par an		787,20 €		
EXPLOITATION RUCHES SUR PARCELLE COMMUNALE prix par ruche et par an		5,10 €		
EXPLOITATION ARBRE SUR PARCELLE COMMUNALE prix par arbre et par an		3,20 €		
DIVERS		MONTANTS		
DOCUMENTS CADASTRAUX par page		2,30 €		
REPRODUCTION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS		0,20 €		
		0,40 €		
		3,10 €		
		0,20 €		
		0,40 €		
		3,10 €		
		122,40 €		
PARTICIPATION DES FAMILLES (Ecole élémentaire) SEJOUR SCOLAIRE - CLASSE NEIGE par enfant				
Les tarifs sont arrondis au 10ème de centime d'€ le plus proche				

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TRAVAUX VOIRIES

TRAVAUX

Echafaudage mobile par mètre linéaire et par semaine	1,00 €
Echafaudage fixe par mètre linéaire et par semaine ¹	0,30 €

DEPOTS

Baraque de chantier, benne, container, caisson à déchet par unité et par jour ¹	1,00 €
Dépôt de matériaux par m² et par semaine	10,20 €

ENGINS DE LEVAGE

Engin de levage ≤ 3,5 tonnes (monte-meuble, nacelle...etc) par unité et par mois ²	5,10 €
Engin de levage > 3,5 tonnes (grue...etc) par unité et par mois ²	10,20 €

NEUTRALISATION DE PLACES DE STATIONNEMENT³

Neutralisation de places de stationnement gratuites par emplacement et par semaine ¹	5,10 €
Neutralisation de places de stationnement payantes par emplacement et par jour ⁴	tarif à la journée

ACTIVITES COMMERCIALES

Autorisation de stationnement (ADS) taxi par ADS et par an	112,20 €
--	----------

FILMS - TOURNAGES⁵

Prises de vue cinématographiques de jour (de 7h à 22h) sans perturbation de la circulation - par jour	112,20 €
Prises de vue cinématographiques de jour (de 7h à 22h) avec perturbation de la circulation - par jour	224,40 €
Prises de vue cinématographiques de jour (de 22h à 7h) sans perturbation de la circulation - par nuit	224,40 €
Prises de vue cinématographiques de jour (de 22h à 7h) avec perturbation de la circulation - par nuit	337,60 €

¹ Les 2 premières semaines d'occupations sont gratuites

² Les 2 premiers mois d'occupation sont gratuits

⁴ Certaines places de stationnement ne sont payantes que pour une période définie dans l'année (saison estivale). Dans ce cas, en dehors de la période payante, le tarif "Neutralisation de places de stationnement gratuites" sera appliqué.

⁵ Gratuité pour les films réalisés dans le cadre scolaire, commandés par la personne publique ou réalisés par une association.

Les tarifs sont arrondis au 10ème de centime d'€ le plus proche